

TARIF 2021

HONORAIRES D'ÉTABLISSEMENT DES CONTRATS DE LOCATION

APPARTEMENTS, MAISONS, VILLAS

(bail d'habitation)

MONTANT QUI SERA DEMANDÉ AU LOCATAIRE :

VISITE DU BIEN, CONSTITUTION DU DOSSIER, RÉDACTION DU BAIL :

Zone tendue : 10.00 € TTC PAR M² DE SURFACE HABITABLE DU LOGEMENT

Zone Non tendue : 8.00 € TTC PAR M² DE SURFACE HABITABLE DU LOGEMENT

ETAT DES LIEUX, 3.00 € TTC PAR M²

Honoraires de rédaction d'un avenant de modification ou de colocation : 200 € ttc tva 20% incluse

LIMITÉ A UN MOIS DE LOYER + CHARGES.

MONTANT QUI SERA DEMANDÉ AU PROPRIÉTAIRE :

VISITE DU BIEN, CONSTITUTION DU DOSSIER, RÉDACTION DU BAIL :

Zone tendue : 10.00 € TTC PAR M² DE SURFACE HABITABLE DU LOGEMENT

Zone Non tendue : 8.00 € TTC PAR M² DE SURFACE HABITABLE DU LOGEMENT

ETAT DES LIEUX, 3€ PAR M²

ENTREMISE ET NEGOCIATION 3€00 TTC PAR M² (OFFERT EN CAS DE GESTION)

Honoraires de rédaction d'un avenant de modification ou de colocation : 200 € ttc tva 20% incluse

LIMITÉ A UN MOIS DE LOYER + CHARGES.

GARAGES - PARKINGS

85 € TTC (TVA 20 % incluse) - à la charge du Locataire

et 85 € TTC (TVA 20 % incluse) - à la charge du Propriétaire

BAUX COMMERCIAUX / BAUX PROFESSIONNELS

11 % du loyer annuel + TVA 20 % - à la charge du Locataire

ET 11 % du loyer annuel + TVA 20 % - à la charge du Propriétaire

AVENANTS DE RÉVISION - MODIFICATION - SUBROGATION - RENOUVELLEMENT DE BAUX

2.8 % du loyer annuel + TVA 20 % - à la charge du locataire

HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIÈRE

L'OFFRE CONSEILLÉE LE PACK CLASSIQUE :

7 % hors taxes sur tous encaissements + TVA 20 %

Ainsi que, pour chaque lot, la perception de Frais de 6.48 € de frais par lot par mois. (Base : 6 fois le timbre-poste au tarif affranchissement lettre verte 1,08€)

*Pour les autres packs voir les fiches correspondantes
Base de notre tarification l'offre prima.*

FRAIS DE PARUTION D'ANNONCES INTERNET

16 € TTC par mois (soit 13,33 € HT + TVA 20 %)

Offert pour une souscription à partir du pack classique.

ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES (E.R.N.M.T.)

70 € TTC par E.R.P (soit 58,33 € HT + TVA 20 %)

ÉTAT DES LIEUX SUPPLÉMENTAIRE

150 € TTC (soit 125 € HT + TVA 20 %) Forfaitaire jusqu'à 1h30 heures.

90 TTC (soit 75 € HT + TVA 20%) par heures supplémentaires.

SI BESOIN DOCUMENT PRÉPARATOIRE À LA DÉCLARATION 2044

65 € TTC par immeuble (gestion pure) (soit 45,83 € HT + TVA 20 %)

100 € TTC par immeuble (lots en copropriété) (soit 60 € HT + TVA 20 %)

150 € TTC par immeuble (préparation de la 2042) (soit 91,66 € HT + TVA 20 %)

TARIF DE LA VACATION HORAIRE

100 € TTC (soit 83,33 € HT + TVA 20 %)

Tarif en vigueur au 01/02/2021